

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi 2 juin 2014 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse

Juliette Côté, conseillère Suzanne Ouellet, conseillère Chantal Pelletier, conseillère Francine Roy, conseillère

MM. Alain Malenfant, conseiller Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2014-06-151 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté après y avoir ajouté 4 points.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-152

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 et de la séance ajournée tenue le 6 mai 2014

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 ainsi que celui de sa séance ajournée le 6 mai 2014 dans leur forme et teneur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-153

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2014

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2014, dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-154 APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que les comptes totalisant 137 724,74 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 06-2014 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance. Les demandes de commandites ainsi qu'une demande d'un citoyen à propos de la réparation de son terrain suite aux opérations de déneigement seront étudiées lors d'un prochain comité de travail.

DÉPART À LA RETRAITE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Dépôt de la lettre (datée du 23 mai 2014) de la directrice générale, Danielle Albert, informant les membres du conseil municipal qu'elle quittera ses fonctions le vendredi 29 août 2014.

RÉSOLUTION N° 2014-06-155

Mise à pied – Rita Plourde

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de procéder à la mise à pied de Rita Plourde puisque son droit de retour au travail est échu depuis le 16 mai 2014 en raison de son incapacité de reprendre son emploi régulier selon l'horaire spécifique de sa tâche suite à un accident survenu le 17 mai 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

<u>RÉSOLUTION N° 2014-06-156</u>

EMBAUCHE DE GUYLAINE CLOUTIER SUR UNE BASE PERMANENTE

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de procéder à l'embauche de Guylaine Cloutier sur une base permanente, à temps partiel, à titre de préposée à l'entretien sanitaire des locaux de l'édifice municipal, de la clinique médicale et occasionnellement au camping.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-157

EMBAUCHE DU PERSONNEL ÉTUDIANT – TERRAIN DE JEUX 2014

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de procéder à l'embauche de Myriam St-Pierre à titre de coordonnatrice et de Shany Morin, Pierre Dionne-Desjardins et Bobby Jacques à titre de moniteurs au terrain de jeux, édition 2014. La coordonnatrice débutera le 23 juin 2014 alors que les moniteurs débuteront le 30 juin 2014. La semaine de travail de la coordonnatrice est de 35 heures et celle des moniteurs est de 30 heures. Les activités du terrain de jeux termineront le vendredi 8 août 2014. Le salaire est celui prévu à l'échelle salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-158

EMBAUCHE DE DEUX (2) ÉTUDIANTS – TECHNICIENS EN GÉNIE CIVIL

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de procéder à l'embauche de Maxime Proulx et de Jérôme Pelletier à titre de techniciens en génie civil. La semaine de travail est de 40 heures. Le début de l'emploi est fixé au 16 juin 2014 et se termine le 8 août 2014. Le salaire est celui prévu à l'échelle salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-159

EMBAUCHE – PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL - CAMPING

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de procéder à l'embauche de Frédérique Brown à titre de préposée à l'accueil au camping pour la saison estivale. Le début de l'emploi est fixé au 22 juin 2014. Le salaire est celui prévu à l'échelle salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-160

FORMATION DES POMPIERS À LAC-DES-AIGLES

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu de confirmer l'inscription de cinq (5) apprenants à la formation Pompier 1 organisée par la municipalité de Lac-des-Aigles. Il est de plus résolu d'accepter l'offre de la municipalité de Lac-des-Aigles à propos des frais de 2000 \$ encourus pour chaque

apprenant. Les frais sont répartis sur trois (3) ans, le tout tel que décrit dans la résolution numéro 336-13 du conseil municipal de Lac-des-Aigles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-161

FORMATIONS OFFERTES PAR L'URLS – PERSONNEL DU TERRAIN DE JEUX

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'inscrire le personnel du terrain de jeux aux formations offertes par l'URLS, soit la Formation en accompagnement en loisir des personnes handicapées le lundi 16 juin 2014 à Rimouski ainsi que la Formation loisir d'été les 7 et 8 juin 2014 à Saint-Fabien. Les formations exigeront un déboursé de 440 \$ plus les taxes pour les inscriptions. De plus, le personnel sera remboursé pour les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-162

PRIME À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu de payer une prime de 2 \$ l'heure à la directrice générale adjointe lorsqu'elle remplace la directrice générale. L'effet de la présente résolution est rétroactif au 25 avril 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-163

<u>DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION — POSTE DE MÉCANICIEN OPÉRATEUR</u>

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de désigner Julie Garon, Denis Jacques, Alain Malenfant et Francis Pelletier à titre de membres du comité de sélection pour le poste de mécanicien opérateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-164

DEMANDE À MICHEL LAROUCHE, CONSULTANT RH

Considérant l'ouverture d'un poste de mécanicien opérateur.

Considérant que ce poste doit être évalué pour permettre d'établir une échelle salariale.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de demander à Michel Larouche, conseiller RH d'établir une échelle salariale pour le poste de mécanicien opérateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPART DE NANCY MORIN — INSPECTRICE EN URBANISME

Dépôt de la lettre de démission de Nancy Morin – inspectrice en urbanisme. Elle quittera son poste le lundi 23 juin 2014.

$\frac{\text{R\'esolution N}^{\circ} \ 2014\text{-}06\text{-}165}{\text{Abrogation De la R\'esolution \# 2014-05-148}}$

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'abroger la résolution # 2014-05-148, laquelle décrète que le bureau municipal est désormais ouvert tous les vendredis après-midi, incluant la saison estivale, contrevenant ainsi à l'article 4.3 de la politique de gestion des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-166

PERMISSION DE VOIRIE

Considérant que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports.

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du M.T.Q. pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère.

Considérant que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre.

Considérant que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports.

Considérant que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Considérant que la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de demander au ministère des Transports du Québec d'accorder à la municipalité les permissions de voirie au cours de l'année 2014. Il est de plus résolu d'autoriser Denis Jacques, directeur des travaux publics à signer les permis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-167

<u>APPROBATION D'UNE PROPOSITION — ABAT-POUSSIÈRE</u>

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'accepter la proposition de Les Aménagements Lamontagne de Rimouski pour l'approvisionnement et l'épandage de 45 000 litres d'abat-poussière – chlorure de calcium – 35%. Le prix proposé au litre est de 0,325 \$. Il est de plus résolu de faire un premier épandage d'environ 30 000 litres dès que les chemins seront prêts alors que le second épandage sera réalisé à un moment à déterminer selon l'état des chaussées et les conditions météorologiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-168

<u>Demande</u> de propositions à trois firmes d'ingénieurs — <u>Conception</u> d'un programme d'élimination des <u>RACCORDEMENTS INVERSÉS</u>

Considérant les travaux de réfection réalisés en 2013 sur la rue du Lac notamment.

Considérant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du PIQM.

Considérant l'obligation particulière de démontrer qu'un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées a été conçu et mis en application afin d'obtenir ladite aide financière.

Considérant que la réclamation de l'aide financière devrait être transmise au MAMROT dès que les travaux de réparation des arrières seront terminés.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander des propositions à trois (3) firmes d'ingénieurs pour la conception d'un programme d'élimination des raccordements inversés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-169

DÉTECTION D'UN PROBLÈME DANS LA CONDUITE D'ÉGOUT – RUE SAINT-MARC

Considérant les problèmes récurrents survenant dans une conduite d'égout domestique, particulièrement à la hauteur du 36, rue Saint-Marc.

Considérant qu'avant d'excaver, il est essentiel de cibler précisément l'endroit où se situe le problème.

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de demander une proposition pour une inspection par caméra de la conduite d'égout domestique afin de déterminer la cause du problème. Une proposition sera demandée à Véolia ainsi qu'à LCS.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-170 RÉNOVATION – CHALET DES LOISIRS

Considérant qu'une proposition a été demandée à Fabrico Mat inc. pour réaliser des travaux de rénovation à la toiture de la véranda de Place des jeunes (59, rue Saint-Joseph) ainsi que divers travaux au chalet des loisirs.

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre de Fabrico Mat inc. datée du 22 mai 2014 et qu'ils considèrent le prix disproportionné par rapport à l'évaluation qu'ils en avaient faite et qu'en conséquence, ils la refusent.

Considérant que les travaux doivent être réalisés avant le début du mois d'août 2014 en raison de l'exposition qui doit s'y tenir dans le cadre du Congrès mondial acadien dont les activités se déroulent du 8 au 24 août.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de demander une proposition à Les Constructions CB 2004 inc ainsi qu'à Construction et rénovation JARO 90 inc. pour réaliser les travaux de rénovation au chalet des loisirs et à Place des Jeunes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-171 AUTORISATION AU *CLUB SPORTIF DES « BIEN-DE-MÊME » INC.* SERVICE DE BOISSONS ALCOOLIQUES À L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT

Considérant les activités du Congrès mondial acadien qui auront lieu au *Club sportif des « bien-de-même » inc.* situé au 59, rue Saint-Joseph, Squatec.

Considérant que la nature de certaines activités se prête au service de boissons alcooliques à l'extérieur du bâtiment.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'autoriser le *Club sportif des « bien-de-même » inc.* à servir des boissons alcooliques à l'extérieur du bâtiment sur un site fermé et sécuritaire lors des événements qui auront lieu les 14, 22 et 23 août 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

<u>RÉSOLUTION N° 2014-06-172</u>

APPROBATION DU CONTRAT DE VENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS ET DÉSIGNATION DE LA PERSONNE SIGNATAIRE

Considérant l'entente survenue entre le Centre de santé et de services sociaux de Témiscouata et la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec suite aux rencontres entre les parties depuis l'annonce des coupures devant être appliquées à la clinique médicale de Squatec par le CSSS.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'approuver le contrat de vente de services professionnels pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2014. Ladite entente fait partie intégrante des présentes comme si elle y était reproduite intégralement. L'entente est classée sous la cote 401-133. Il est de plus résolu de désigner Jacqueline Caron, mairesse à titre de signataire du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-173

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU TÉMISCOUATA

DÉSIGNATION DE LA PERSONNE SIGNATAIRE

Considérant le prêt gratuit d'un local de l'édifice municipal à l'École de musique du Témiscouata.

Considérant l'à-propos de conclure une entente entre les parties afin de déterminer les obligations de part et d'autre.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'approuver le protocole d'entente avec l'École de musique du Témiscouata pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de signature dudit protocole. Il est de plus résolu de désigner Jacqueline Caron, mairesse à titre de signataire de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-174

REDDITION DE COMPTES - PAERRL

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 91 044 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013.

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées.

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-175

RÉPARATION DU GARAGE MUNICIPAL

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'accepter la proposition déposée le 20 mai 2014 par *Les Constructions CB 2004 inc.* au montant de 2 760,69 \$ plus les taxes pour la réparation du garage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

<u>RÉSOLUTION N° 2014-06-176</u>

PROPOSITION D'HONORAIRES EN MÉCANIQUE/ÉLECTRICITÉ

PROJET DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT SIS AU 59, RUE SAINT-JOSEPH

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'accepter la proposition d'honoraires de l'ingénieur Jean-Paul Roy à propos du volet mécanique/électricité et ce, sans visite des lieux dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment sis au 59, rue Saint-Joseph et géré par le *Club sportif des « bien-de-même » inc.* Ladite offre s'élève à 4 375 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-177

ENSEIGNE - CAMPING

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'approuver l'épreuve du projet d'enseigne du camping proposé par Publi-Print, et ce tel que présenté. Deux enseignes seront commandées au coût de 290 \$ chacune pour un total de 580 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-178

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2013 DE L'OMH

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'approuver les états financiers vérifiés 2013 de l'OMH tels que présentés. Les revenus s'élèvent à 116 190 \$ alors que les charges s'établissent à 286 412 \$, pour un déficit de 170 222 \$. La municipalité doit combler 10% de celui-ci, soit 17 022 \$. Comme le réel payé en 2013 s'élève à 13 686 \$ et que les redressements des exercices antérieurs sont de 840 \$, la municipalité devra payer un solde de 2 496 \$ pour combler la partie du déficit qui lui incombe pour l'exercice 2013 de l'OMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-179

INSPECTION DE 60 RÉSIDENCES – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-RITA

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de transmettre à la municipalité de Sainte-Rita l'offre préparée par la directrice générale le 2 juin 2014, laquelle fait partie intégrante des présentes comme si elle y était au long reproduite et elle est classée sous la cote 502-105.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-180

APPUI AU CLUB DES 50 ANS DE SQUATEC — PROJET D'INSTALLATION D'UNE CHAISE ADAPTÉE

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'appuyer le projet d'installation d'une chaise adaptée à l'édifice municipal pour faciliter l'accès au local du Club des 50 ans de Squatec. Le projet s'inscrit dans le cadre du programme *Nouveaux horizons* du gouvernement du Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-181

NOMINATIONS — ENTENTE MULTISECTORIELLE RELATIVE AUX ENFANTS VICTIMES D'ABUS

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de nommer Francine Roy, conseillère à titre de personne désignée pour la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec au sein de la banque de désignations pour l'entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. Il est plus résolu de nommer Chantal Pelletier, conseillère à titre de remplaçante ainsi que Julie Garon, directrice générale adjointe à titre de personne désignée ayant une fonction de gestion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES DU 12 MAI 2014

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du mois de mai 2014.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

RÉSOLUTION N° 2014-06-182

CONTESTATION DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE L'ASSURANCE-EMPLOI – DOSSIER RÉAL BOUCHARD

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de demander à la Commission de l'assurance-emploi de réviser la décision d'assurance-emploi concernant Réal Bouchard, laquelle accorde des prestations

d'assurance-emploi suite à son licenciement. Le formulaire, dûment rempli, prévu à cet effet sera transmis au Centre de traitement Service Canada régional de Boucherville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-183

CONTRIBUTION - ROUTE DU GRAND AIR

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de contribuer au budget de l'équipe travaillant à la mise en place de la route touristique du Grand Air, et ce, pour la somme de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

<u>RÉSOLUTION N° 2014-06-184</u>

RÉPARATION DE DEUX BORNES FONTAINES

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de procéder rapidement à la réparation des bornes fontaines endommagées sur le terrain de l'usine du Groupe Lebel, rue Saint-Marc ainsi que celle située sur le terrain de l'entreprise Métal A.P., rue Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

<u>RÉSOLUTION Nº 2014-06-185</u>

Nomination de Julie Garon à titre de directrice générale

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de nommer Julie Garon à titre de directrice générale puisque celle-ci a accepté de relever le défi à compter du 2 septembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Danielle Albert, directrice, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21 h 15.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière